

IER ET RDH50

Un bilan des 50 années d'indépendance du Maroc

Le périple du professeur Salheddine El Ouadie et du Docteur Berdouzi au Canada, entre le 24 et 29 mars dernier, avait comme but de faire un bilan sans complaisance, des 50 années d'indépendance du Maroc, en soulignant les percées politiques, économiques et sociales réalisées par le pays, mais sans occulter pour autant les différents revers, notamment en matière des droits de la personne.

Pour en savoir, plus, nous avons posé à chacun des conférenciers sept questions, chacun dans le domaine qu'il a traité.

Éclairage:

Entretien exclusif avec Salaheddine El Ouadie

Agé, de 22 ans, en 1974, il fut condamné lui et son petit frère de 17 ans à 22 ans de prison chacun pour complot contre le régime marocain. Ils ont purgé 10 ans de leur sentence avant de se voir libérés en août 1984. bien que ce sont celles et ceux qui ont versé une larme – et retenu beaucoup d'autres – qui ont participé activement aux travaux de l'Instance. Il ne faut pas oublier de citer qu'un grand nombre de cadres du staff administratif de l'IER, sont de ceux-là...

Leur père n'était pas du reste! Mais le Maroc change... Quand le père de Salah est décédé tout récemment, Mohammed VI adressa une lettre de condoléances individuelle à chacun des membres de cette famille de résistants et de poètes.

Un geste symbole à souligner: C'est la soeur de Salah, Assia El Ouadie qui a fait visiter au jeune souverain les cellules d'une prison politique.

Voici l'entretien qu'il avait bien voulu accorder à Maghreb Canada Express, en marge des conférences qu'il a donné au Canada:

Le poète a dit : " Qui a versé une larme tremble d'en voir couler et plus on a souffert et mieux on sait consoler". Pourriez-vous éclairer brièvement notre lectorat sur le vécu des principaux membres de l'IER lors des années de plomb ?

L'une des particularités de l'expérience marocaine dans le domaine de la justice transitionnelle réside en ce que la plupart des membres de l'Instance Équité et Réconciliation ont été victimes de violations des droits de la Personne. Sur 17 membres qu'a compté la commission, neuf ont connu l'une ou l'autre de ces violations. Ce n'est pas tant le récit des uns et des autres qui importe le plus à mon avis. C'est le sens que peut avoir cet état de fait en termes de confiance, dans un sens comme dans l'autre, et de volonté d'aller de l'avant dans le processus de dépassement définitif de ce passif, qui a longtemps grevé les chances du Maroc à gagner le pari du développement. Vous voyez

Les Canadiens applaudissent le Courage du Maroc quant à faire face à son passé mais ne comprennent pas comment aujourd'hui le bourreau d'hier puisse croiser sa victime sans être inquiété. Comment leur expliqueriez-vous la vision du Maroc?

Personne au Maroc, à plus forte raison les membres de l'Instance dont la plupart ont été les pionniers du combat des droits de la Personne au Maroc, ne défend l'impunité des « *perpétrateurs* » des violations des droits humains. La question est ailleurs : dans un pays qui a connu des violations de ce genre, la durée et le caractère massif et /ou systématique révèle un état de dysfonctionnement qui nécessite une approche autre qu'individuelle. Elle nécessite une approche globale, puisque le phénomène a connu une étendue dans le temps et dans l'espace. Il est important de rappeler que le travail de l'IER, soutenu au plus haut niveau de l'Etat, a permis un progrès significatif dans l'établissement de la vérité sur les graves atteintes aux droits humains. Il a permis également d'établir la responsabilité de l'Etat dans ces violations, de procéder à la mise en œuvre des programmes de réparation au profit des victimes, et d'élaborer les recommandations concernant les garanties de non-retour. L'IER n'a pas été un tribunal, et c'est pour cette raison qu'elle n'a ni cité les responsabilités individuelles, ni décrété d'amnistie, le choix étant resté ouvert aux victimes d'aller en justice.

En justice transitionnelle, la démarche

A PROPOS DES CONFÉRENCES DONNÉES AU CANADA

Les deux invités, tous deux membres de l'Instance Équité et Réconciliation (IER), ont donné une série de conférences, à Montréal (le 24 mars 2006), à Toronto (27 et 28 mars 2006) et à Québec (29 mars 2006).

Le Pr. El Ouadie s'est penché dans ses interventions sur le rapport de l'IER tandis que le docteur El Berdouzi a traité du RDH50 « Rapport sur cinquante ans de développement humain au Maroc et perspectives 2025 »

De son côté, et lors de son allocution d'ouverture des conférences de Montréal, l'Ambassadeur de SM le Roi au Canada, M. Mohamed Tangi a qualifié ces deux rapports de « véritable feuille de route » du Maroc nouveau.

M. Tangi a notamment souligné que « avec la publication des deux rapports, le Maroc se voit doté de deux documents qui intègrent avec sérénité une meilleure compréhension du passé du Maroc et lui permettent d'entrevoir son avenir en toute confiance ».

M. Tangi a également rappelé « depuis le début des années 1990, l'évolution du champs politique, sous l'impulsion de feu SM Hassan II, et la participation des principaux partis politiques et forces sociales. Cette évolution matérialisée entre autre par les révisions constitutionnelles de 1992 et 1996, la création du conseil consultatif des droits de



SEM Tangi, Ambassadeur de SM le Roi au Canada

l'homme, l'amnistie royale générale avec le retour des exilés politiques, l'accès à l'ancienne opposition, en particulier celle de gauche au gouvernement en 1998, et la création d'une commission indépendante d'indemnisation des victimes des violations passées des droits de l'homme ».

M. Tangi a ensuite mis l'accent sur le développement qui touche tous les secteurs économiques et sociaux qui font du Maroc un grand chantier. Mais il a attiré aussi l'attention sur tous les défis qui restent à relever. Pour ce faire, le Maroc lance un appel à ses enfants et à ses amis à travers le monde. Et M. Tangi de conclure « Je suis sûr pour ma part que le Canada, les canadiens d'origine marocaine, et les marocains du Canada sauront répondre à cet appel de manière qui leur fera honneur

Suite de l'entretien exclusif avec le Pr. Salaheddine El Ouadie

consiste à mettre au centre de la sollicitude sociale, non pas le bourreau, mais la victime elle-même. L'opportunité la plus éclatante en a été la tenue des auditions publiques retransmises par la radio et la télé publiques. Des victimes choisies dans toutes les régions, tous les groupes de victimes et toutes les générations touchées par les violations, ont livré leur témoignage devant la nation réunie en une occasion de communion et de partage. Ça a été un moment pédagogique très fort, qui a mis en relief la nécessité impérieuse de garantir le respect des droits de l'homme.

Je rappellerai que la très grande majorité des pays qui ont eu recours à l'approche de justice transitionnelle, à l'instar du Maroc (et ils sont plus d'une trentaine), ont évité le processus pénal.

Que faire lorsque l'opportunité historique se présente en termes de capacité de dépassement des dysfonctionnements qui ont rendu possible ces violations ? Il faut, à mon sens, de privilégier l'avenir sur le passé, sans aucune hésitation.

Faire son mea culpa et passer l'éponge ne serait pas la meilleure des thérapies. Que prévoit le Maroc, suite aux recommandations du rapport de l'IER afin que de tels dérapages ne puissent plus jamais se produire ?

Si vous relisez les recommandations vous trouverez que les dites recommandations préconisent :

Un - la consolidation des garanties constitutionnelles des droits humains, notamment par l'inscription des principes de primauté du droit international des droits de l'homme sur le droit interne, le renforcement du principe de la séparation des pouvoirs, et l'interdiction constitutionnelle de toute imixtion du pouvoir exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du pouvoir judiciaire. L'IER recommande également la prohibition de la disparition forcée, la détention arbitraire, le génocide et autres crimes contre l'humanité, la torture et tous traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants, et l'interdiction de toutes les formes de discrimination internationalement prohibées, ainsi que toute forme d'incitation au racisme, à la xénophobie, à la violence et à la haine.

Deux - L'adoption et la mise en œuvre

d'une stratégie nationale intégrée de lutte contre l'impunité. L'IER estime que l'éradication de l'impunité exige, outre des réformes juridiques, l'élaboration et la mise en place de politiques publiques dans les secteurs de la justice, de la sécurité et du maintien de l'ordre, de l'éducation et de la formation permanente, ainsi qu'une implication active de l'ensemble de la société.

Trois - L'IER considère que la consolidation de l'état de droit exige en outre des réformes dans le domaine sécuritaire, de la justice, de la législation et de la politique pénales. Ainsi, elle recommande notamment :

1- La gouvernance des appareils sécuritaires, qui exige notamment la mise à niveau, la clarification et la publication des textes réglementaires relatifs aux attributions, à l'organisation, aux processus de décision, aux modes d'opération et aux systèmes de supervision et d'évaluation de tous les appareils de sécurité et de renseignement, sans exception, ainsi que des autorités administratives en charge du maintien de l'ordre public ou ayant le pouvoir de recourir à la force publique.

2- Le renforcement de l'indépendance de la justice, qui passe, outre les recommandations d'ordre constitutionnel, par la révision, par une loi organique, du statut du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). L'IER recommande à cet égard de confier la présidence du CSM par délégation au Premier président de la Cour suprême, l'élargissement de sa composition à d'autres secteurs que la magistrature, ...

3- La mise à niveau de la législation et de la politique pénales

Vous remarquerez sans aucun doute la pertinence de ces recommandations. Le CCDH (Conseil Consultatif des Droits de l'homme) a été chargé par le Souverain d'assurer le suivi de la mise en œuvre des dites recommandations. C'est aux différents acteurs politiques, économiques, syndicaux, associatifs de se mobiliser pour accélérer le rythme de mise en œuvre.

Que prévoit le Maroc afin que la mémoire reste vivante ? Ne pourrait-on pas par exemple construire des musées qui pourraient devenir des lieux de pèlerinage, sur des lieux tristement célèbres comme Tazmamart?

L'un des programmes de l'IER a eu

pour objet d'élaborer, en partenariat avec différents acteurs : victimes, acteurs associatifs, élus locaux...des projets de réparation communautaire, projets qui englobent la restauration de certains de ces centres : Derb My Cherif, Agdez, Kalaa Mgouna, etc.....Tazmamart, que vous citez, verra deux bâtiments de l'ancienne caserne transformés en dispensaire et en école.

Dans le même ordre d'idées. Ne pourrait-on pas réformer l'enseignement, et en particulier l'enseignement de l'histoire? Pourrait-on en ce sens réserver, la place qui leur revient, à des Hommes comme Mohammed Ben Abdel Krim et Mehdi Benbarka?

Vous avez raison d'évoquer cette question. Une des recommandations les plus importantes de l'IER préconise de procéder à une réforme de fond devant toucher les programmes d'histoire, à la lumière des travaux, et surtout de la mise en perspective historique des violations telles que relatées dans le Rapport en question. La balle est maintenant dans le camp d'autres intervenants...

Malgré tout le bon accueil qui fut fait ici au rapport de l'IER, plusieurs canadiens continuent de croire que la torture se pratique encore notamment contre les islamistes. A quel point des organismes de droit de l'homme marocains sont-ils capables de contrôler ce qui se passe dans les geôles de la police ? Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ?

Les associations des droits de la Personne sont très actives au Maroc. Elles ont aujourd'hui plus que jamais la possibilité d'intervenir pour dénoncer les possibles dérapages en la matière, surtout depuis l'adoption par le parlement de la loi contre la torture, et la



Professeur Salaheddine El Ouadie

tenue de moult séminaires et colloques autour de cette question. Si dérapages il y a aujourd'hui, ils ne peuvent être imputés à une politique systématique comme par le passé. Si j'avais à choisir une métaphore, je dirais cette situation a un certain nombre de similitudes avec l'état d'une personne qui était atteinte d'une grippe chronique et qui est aujourd'hui en période de convalescence... Il est « normal » qu'elle tousse encore, mais pas pour longtemps...

Jusqu'où le Maroc est-il prêt d'aller pour montrer à des pays comme le Canada que la page est bien tournée ?

Jusqu'à l'adoption des recommandations de l'IER qui ont été unanimement saluées. Les recommandations ont été élaborées, le Souverain en a immédiatement ordonné la publication. Aujourd'hui, c'est aux différents acteurs de la société marocaine de prendre le relais. A propos de ces recommandations, je citerai le témoignage émanant de l'Institut pour la justice et la réconciliation, basé en Afrique du sud. Celui-ci a salué le travail de l'I.E.R et reconnu que celle-ci est « allée au-delà de tout autre organe du genre dans le monde de par ses recommandations pragmatiques ». Je vous rappellerai simplement que le président de cet Institut n'est autre que le révérend Desmond TUTU, Président de la prestigieuse Commission pour la Vérité et la Réconciliation en Afrique du sud.

Propos recueillis par A. El Fouladi

Développement humain

Le RDH50 en 7 questions-réponses

Titulaire d'un doctorat d'Etat en droit public et en sciences politiques, il est professeur universitaire et consultant spécialisé dans les domaines de la formation, des politiques publiques et des stratégies de développement institutionnel. Membre du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) et membre de l'Association Maroc 2020, M. Berdouzi est ancien conseiller auprès des ministères des Travaux publics, de l'Agriculture, de la mise en valeur agricole et de la formation professionnelle. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé "Rénover l'enseignement : de la charte aux actes". (Source: www.ier.ma)

Pourriez-vous brièvement expliquer à notre lectorat la nuance entre INDH et RDH50?

Le RDH50 « Rapport sur cinquante ans de développement humain au Maroc et perspectives 2025 » consiste en une vaste étude qui a duré deux ans. Cent spécialistes et personnalités marocaines de tous bords y ont contribué, passant en crible tous les aspects de la vie marocaine depuis 50 ans et les perspectives d'avenir. Le but était d'identifier les acquis, les difficultés et les déficits du Maroc en matière de développement humain et d'en rechercher les causes, pour proposer au débat public de nouvelles pistes de changement et de mise à niveau. Les dizaines d'études pointues ou sectorielles, le rapport général qui en restitue la quintessence et une synthèse de ce dernier sont tous publiés sur le site www.rdh50.ma. Chacun peut les commenter et formuler ses propres idées sur le même site.

Quant à l'INDH « Initiative nationale de développement humain », elle consiste en une nouvelle stratégie et en un vaste programme volontariste de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Lancé depuis 2005, ce programme cible en priorité 250 quartiers urbains et 360 communes rurales particulièrement frappées par ces problèmes, désormais considérés comme inacceptables. Il s'agit d'une action de mobilisation partenariale, mettant en commun les apports de l'Etat, des conseils élus, des populations, et des associations pour concevoir et développer ensemble des projets de développement local intégré, répondant aux besoins des populations et visant à doter celles-ci des moyens et des compétences nécessaires pour prendre en main leur propre destinée et vivre dans la dignité.

Que souhaiteriez-vous que les Canadiens retiennent de vos conférences?

Notre vœux est qu'ils sachent que le Maroc est en marche dans le bon sens de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement humain, au bénéfice de toute sa population sans exclu, ni laissé pour compte. Que le pays assume désormais son passé sans complaisance et construit son avenir en confiance. Que ce peuple et son leadership, sous l'égide de Sa Majesté Mohammed VI, sont résolus à hisser le Maroc au rang de pays émer-

gents, libres et prospères. Que la main est tendue à nos compatriotes résidant à l'étranger pour qu'ils soient informés, écoutés et engagés sur tout ce qui touche au devenir de leur pays d'origine. Ce pays entend leur donner tous les moyens de faire entendre leur voix et d'épanouir leur génie, non seulement à travers des rencontres comme celles que nous venons d'avoir, mais aussi à travers la représentations parlementaire et la création bientôt d'un haut conseil de nos résidents à l'étranger.

Depuis 50 ans de l'indépendance du Maroc, les vœux pieux se sont succédés au gré des plans quinquennaux. Selon vous, qu'est-ce qui peut nous convaincre que cette fois-ci c'est la bonne?

Durant la période écoulée, le Maroc a certes accumulé des déficits sociaux, humains et éducatifs. Mais pour être juste envers la réalité et envers nos aînés, il faut reconnaître aussi que le pays a aussi pu se construire en tant que pays organisé, dotés d'infrastructures et de cadres compétents, épargnés par les dérives de dictature militaire et de guerre civile, globalement reconnu comme sûr, crédible et respecté sur la scène internationale. Ce qui est nouveau c'est que le rythme de développement et de démocratisation s'intensifie, que l'ampleur de l'action sociale s'élargit, et le nombre et la nature même des réformes en profondeur prennent une nouvelle tournure, comme en témoigne les nouveaux codes de la famille et de la nationalité. Pour se convaincre de la bonne direction du pays, il faut garder en vue que la volonté royale est forte et bien appuyée, que le contrôle démocratique et médiatique des gouvernants est autrement plus libre et plus percutant, que la veille de la société civile et du commun des citoyens sur la bonne conception et la bonne application de toutes réformes en cours et à venir est très vigilante. En définitive, c'est à chacun de nous de participer à cette grande œuvre de progrès et faire en sorte que le pays y avance s'y tienne bien, une bonne fois pour toutes.

Quels sont les recommandations qui sont en train de se réaliser et quel serait l'ordre de réalisation, par priorité, du reste?

En matière de développement humain, j'ai signalé tout à l'heure que les cibles prioritaires et les projets les concernant sont déjà en route. Pour l'avenir pro-

che, les priorités sont nombreuses et ne peuvent être énumérées ici en détail. Citons simplement ici, à titre d'exemple, l'urgence d'entamer la réforme qualitative de l'école, la mise à niveau de la justice, le développement de la recherche scientifique, l'amélioration de la gouvernance, notamment en tout ce qui touche à l'inclusion, la participation, la transparence et l'« accountability » ou l'obligation faite à tous les détenteurs d'un mandat public, nominatif ou électif, de rendre des comptes aux citoyens et, au besoin, à la justice; ainsi de suite. Toutes une séries de mesures concrètes sont déjà prises ou verront le jour très bientôt dans ces directions et bien d'autres. A la fin du document de synthèse du RDH50, signalé tout à l'heure, il y a une série d'exemples de réformes souhaitées, que chacun peut consulter rapidement, exprimer un avis là-dessus et proposer des idées nouvelles.

Lors de votre conférence, vous avez souligné les handicaps principaux du Maroc: L'eau, l'énergie et le financement. Que compte faire le Maroc pour trouver des solutions d'ici 2025?

Concernant l'eau, grâce à la politique des barrages, menées depuis 40 ans, le Maroc a assuré sa sécurité hydraulique, malgré les sécheresses trop fréquente. Mais, à l'avenir, il faut mieux veiller à protéger les nappes phréatiques contre la pollution et autres dommages humains, recycler les eaux usées, rechercher des technologies abordables de dessalement des eaux de mer et, surtout, mettre en œuvre une vigoureuse politique d'économie de l'eau et de lutte contre son gaspillage, souvent aberrant. Pour l'énergie, le financement ce sont les mêmes principes : lutte contre le gaspillage et les abus, diversification des ressources, mobilisation optimale de l'existant et renforcement des mesures incitatives, etc.

Le Maroc n'a pas de pétrole mais il peut être le pionnier dans le domaine des énergies propres (Solaire thermique et voltaïque, éolien et énergie de la houle). Quel serait la stratégie marocaine dans le domaine de l'exploitation et de la recherche dans ce domaine?

Le Maroc est entrain de se doter d'un plan gazier, pour diminuer la part du pétrole dans ses besoins d'énergie. Il a déjà des expériences réussies en matière d'énergie éolienne et solaire, ex-



Dr Mohamed Berdouzi

périences qu'il s'agit d'étendre largement et rapidement. Il est décidé à appuyer la recherche sur les autres sources d'énergie propres et renouvelables. Il compte aussi s'orienter vers les machineries et équipements peu consommateurs d'énergie, tout en envisageant de se doter de stations nucléaires pacifiques et sûres, à moyen terme.

L'argent est le nerf de la guerre. Comment les stratèges marocains comptent-ils convaincre les investisseurs MRE et étrangers de profiter des avantages offerts par le Maroc quand on sait que des capitaux marocains continuent de fuir vers des pays comme le Canada par exemple?

Sur une terre mondialisée, les mouvements de capitaux sont libres et il est normal qu'il en sorte du Maroc et qu'il en entre. De fait, l'afflux des investissements étrangers au pays a été plutôt satisfaisant ces dernières années. Or, le Maroc accélère actuellement son équipement en infrastructures de base et de communication, offre des garanties et des avantages attractifs considérables, améliore sa gouvernance et sa justice, assainit son climat social, développe la formation et la qualification de ses ressources humaines, démontre sa stabilité et sa sûreté dans un climat de liberté et de démocratie, renforce sa capacité de lobbying, de négociation et de marketing international. Le régime de change des devises est lui aussi sous examen pour son ouverture progressive. Pour toutes ces raisons et bien d'autres, il est légitime de s'attendre à ce que les flux de capitaux s'intensifient vers le pays et que même que les capitaux fuyant commencent à revenir au bercail.

Propos recueillis par A. El Fouladi.